

AVIS PUBLIC

Séance à distance

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, Directeur général de Venise-en-Québec, à tous les résidents de la Municipalité de Venise-en-Québec que les modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquent. Les séances du conseil doivent donc se tenir à distance. Ainsi, la municipalité devra publiciser dès que possible la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ainsi que prévoir la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance.

Les assemblées publiques sont suspendues. Celles-ci ne peuvent pas se tenir en personne et doivent être remplacées par une consultation écrite. Cette consultation écrite doit être annoncée par un avis public et la réception des commentaires est d'une durée de 15 jours. En ce sens, et sous réserve d'un arrêté ou d'un décret à ce sujet, les règles énoncées par l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021 doivent être appliquées, c'est-à-dire remplacer une assemblée publique par une consultation écrite. Pour l'instant, ces règles s'appliqueront jusqu'au 10 janvier prochain.

Tout citoyen pourra faire parvenir ses questions pour la période de questions avant le dernier vendredi précédant la séance du conseil avant 12h00, de l'une des manières suivantes :

- Par courriel : information@venise-en-quebec.ca
- Par courrier : 237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec, J0J 2K0

DONNÉ ce 5^e jour du mois de janvier 2022 à Venise-en-Québec.



Lukas Bouthillier, CPA Auditeur, M.Sc.
Directeur général et Greffier trésorier

Certificat de publication

Je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les sujets susmentionnés à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 10 août 2021.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Lukas Bouthillier, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le sujet susmentionné sur le site Internet de la Municipalité le 5 janvier 2022.



Lukas Bouthillier, CPA Auditeur, M.Sc.
Directeur général et Greffier trésorier

5 janvier 2022